

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

OBJET

Approbation du Compte
administratif 2018 - Budget Gestion
Activités Thermales et Bien-Etre

Du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine FERRIN DEROCHE à Lydia HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine FERRIN DEROCHE

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont annuellement présentés conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et que dans les séances où les comptes administratifs du maire sont débattus, le Conseil Municipal élit son Président en vertu de l'article L.2121-14 – alinéa II du CGCT, d'autre part.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, à l'assemblée de bien vouloir élire Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au maire en qualité de Président de la partie de la présente séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2018. Il précise qu'il se retirera au moment du vote des comptes administratifs 2018 conformément à l'article L2121-14 – alinéa III du CGCT.

-Vu le CGCT et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

-Vu la délibération en date du 16 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

-Vu les comptes de gestion 2018 dressés par le receveur municipal,

Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au Maire et en sa qualité de président de séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2018, propose d'adopter le compte administratif du Budget Gestion Activités Thermales et Bien-Etre, à savoir :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 mars 2019

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 052-215200403-20190314-2019_16-DE



		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2018	Section de Fonctionnement	57 573.75 €	595 837.30 €
	Section d'Investissement	43 274.06 €	
REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		570 400.38 €
	Report en section d'investissement		582 820.94 €
	TOTAL	100 847.81 €	1 749 058.62 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2019	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement	77 234.85 €	
	TOTAL	77 234.85 €	0.00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de Fonctionnement	57 573.75€	1 166 237.68 €
	Section d'Investissement	120 508.91 €	582 820.94 €
	TOTAL CUMULÉ	178 082.66 €	1 749 058.62 €

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (André NOIROT).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire,

Signature